

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

*Séance du 26 Juin 2025 – 18 heures 00*

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie MORICE, Vice-Présidente

Administrateurs en exercice : 16

Nombre de présents : 11

N° 7

Objet : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION – CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES AVEC LA SOCIETE 7PARTNERS

Présents

Mme MORICE – M BOIVIN – Mme DEBARBIEUX – M ALVAREZ  
Mme ZUGARRAMURDI – Mme DELQUE – M BIVES-TOURON  
Mme BIDART-LABROUSSE – Mme ALBISTUR – M ARTOLA  
Mme FOURNIER-DULAC

Pouvoirs

M IRIGOYEN à Mme MORICE  
Mme CHAUFFARD à M BOIVIN

Absente excusée

Mme TINAUD-NOUVIAN  
Mme LEDESMA

Absent

Mme GONZALO

***Le procès verbal de la dernière séance est lu et approuvé sans observation***

Acte exécutoire  
Certifié conforme à l'original  
Par délégation, le Vice-Président

## **N° 7 – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION – CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LA SOCIETE 7PARTNERS**

Madame Nathalie MORICE, Vice-Présidente du centre communal d'action sociale de Saint-Jean-de-Luz, expose,

Dans le cadre de la maîtrise du budget du CCAS, la collaboration avec un prestataire externe permettant un accompagnement dans l'amélioration de la performance financière en matière de charges sociales a paru nécessaire.

Cette prestation permettra d'identifier les optimisations possibles en matière de charges sociales, de crédits d'impôts basés sur des données sociales, de contributions sociales et de taxes assises sur les salaires. Le contrat est conclu pour une durée de trois ans. Le prestataire percevra 25 % des économies régularisées et des économies appliquées.

Il est proposé au conseil d'administration :

- d'approuver le contrat de prestation de services d'optimisation des charges sociales
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention correspondante ainsi que tous les actes afférents.

### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- après en avoir délibéré
- approuve le contrat de prestation de services d'optimisation des charges sociales
- autorise Monsieur le Président à signer la convention correspondante ainsi que tous les actes afférents

**Adopté à l'unanimité**

La Vice-Présidente du CCAS  
Nathalie MORICE

